



**Ligue Francophone Belge de Baseball & Softball asbl**

Siège social : 12 Rue des Prémontrés - B4000 LIEGE

Numéro d'association : 162988 - Numéro d'entreprise : 434456664

Tél. : 04/237 91 22 - Fax : 04/237 91 51

[bureau@lfbbs.be](mailto:bureau@lfbbs.be) Site Internet : <http://www.lfbbs.be>

---

## **\*\* Création de Club \*\***

Madame, Monsieur,

Si vous lisez ce document, c'est que vous avez pensé créer votre club, ou du moins, vous l'envisagez ou êtes sur le point de le faire.

Dans cette optique, la LFBBS se tient à votre entière disposition pour vous aider à rejoindre la famille du Baseball et Softball francophone, ainsi que dans vos démarches administratives.

Vous trouverez ci-après les divers contacts et étapes utiles pour votre projet :

### **Le préambule est triple :**

#### **Votre effectif :**

Tout d'abord, il vous faudra évaluer la taille et la composition de votre effectif.

Ceci sera nécessaire pour déterminer dans quelle structure de Championnat vous comptez inscrire votre/vos équipe(s).

Ceci peut être évalué lors d'une séance d'information sur la création de votre club, qui peut se tenir avant une Assemblée Générale, lors de laquelle la création du club et la constitution du Comité sera inscrite à l'ordre du jour.

Cette séance d'information peut également servir à inviter les candidats aux postes de Secrétaire, Trésorier et Président à se déclarer avant une date déterminée.

A cette date, les bulletins de vote pourront alors être imprimés avec les noms des candidats.

Lors de l'AG, ils pourront alors se présenter et définir leur programme/intention/volonté avant que les personnes présentes puisse passer au vote de désignation.

Pour chaque poste, le candidat remportant le maximum de voix est élu.

Plusieurs formules existent, que ce soit pour constituer une équipe de Baseball ou de Softball, de jeunes ou de seniors, mixte ou pas, inscrite en championnat ou évoluant sous une forme récréante.

Il est important de se rappeler qu'en championnat, à tout moment une équipe sur le terrain doit être constituée de 9 joueurs/joueuses, ou de 10 (5 filles/5 garçons) dans le cadre d'une équipe de softball slowpitch mixte, ou de 6 dans le cadre des équipes de jeunes.

### Votre terrain :

Ensuite, une fois votre projet en tête, il sera nécessaire de rencontrer votre Administration Communale (ou une voisine) afin de déterminer la possibilité d'occuper un terrain pour vos activités (entraînements, matches, tournois...).

Il sera également nécessaire de préparer cette rencontre avec les aménagements nécessaires à la « construction » ou remise en état de votre terrain. (Distances à respecter etc.). Pour ce faire, une checklist est également à votre disposition avec toutes ces distances, que ce soit pour un terrain de Baseball ou de Softball. (+ dossier technique)

Il sera alors important de déterminer les conditions d'utilisation de ce terrain ; est-il exclusivement destiné à votre activité, devrez vous le partager avec d'autres cercles sportifs, d'autres événements culturo-sportifs etc... (une saison se joue de mars à mi-octobre).

Ces diverses informations vous seront utiles et devront, idéalement, être couchée sur papier pour établir une bonne collaboration avec l'entité propriétaire de votre terrain.

PS : Il est de plus en plus fréquent que les Administrations Communales laissent le soin de gérer les complexes sportifs à des sociétés privées ou reconnues par l'ADEPS. Si tel est le cas, les mêmes démarches seront nécessaires auprès de ces autorités compétentes. En général, une convention écrite sera établie entre cette autorité et votre club, régissant les droits et devoirs de chacun, avec potentiellement un loyer à payer, ou un prix d'occupation horaire.

### Nom et logo d'équipe :

Si d'aventure vous avez pensé utiliser le nom/logo d'une équipe existante dans la MLB (Major League Baseball), nous attirons votre attention sur le fait qu'une autorisation écrite de ce club sera nécessaire afin de pouvoir créer votre club et ainsi, éviter toute action de ce même club à votre encontre pour usage abusif de leur nom/logo.

# Etapes (Checklist)

1. Afin de constituer votre club, vous devez tenir une Assemblée Générale avec toutes les forces vives de votre futur club, et procéder à l'élection d'un comité Exécutif (Président, Trésorier, Secrétaire) et d'éventuels Administrateurs.

Le vote doit se dérouler via bulletins secrets.

Un appel préalable aux candidats à ces diverses fonctions est donc à envisager.

Vous devrez ensuite établir les devoirs et obligations de ce Comité, ainsi que prévoir les modalités de changement, de renouvellement etc.

2. Une fois l'AG terminée, le Secrétaire devra établir un rapport de cette AG, qui devra faire l'objet d'une approbation collégiale. A noter qu'il est également important de fixer la périodicité de ces AG (mensuelles, trimestrielles etc.) et de préparer à chaque fois, un agenda des points à approuver (tels que le rapport de l'AG précédente par exemple), ou à discuter.

3. Afin de déterminer le montant des cotisations de vos membres, il est important de se référer au préalable sur le coût des licences par catégorie. La liste de ces montants est disponibles sur le site de la LFBBS : [http://lfbbs.be/template\\_lfbbs\\_regles\\_documents.html](http://lfbbs.be/template_lfbbs_regles_documents.html)

=> fichier « Tarifs en vigueur ».

Au montant de la catégorie choisie, il vous faudra ajouter un montant estimé pour les frais de fonctionnement de votre club (location de salles, achat de matériel etc.).

A titre informatif, comptez environ 600 € pour un arbitre sur une saison Baseball, 1200 € en Softball (2 arbitres), gratuit pour le slowpitch et les jeunes. Une douzaine de balles de match (en vente chez The Cage) : 60 € pour le Softball, 50 € Baseball et 34 € pour les jeunes...

Le règlement sportif vous indique également les montants des amendes relatives à diverses « infractions » administratives et/ou sportives.

Il est à noter que le montant de ces cotisations annuelles devra être indiqué dans vos statuts d'ASBL (point 4.).

=> Par exemple, si vous déterminez une cotisation annuelle de 150 €, dans les statuts vous pourrez indiquer que les cotisations sont plafonnées à un maximum de 200 €, et ce, afin d'éviter, d'année en année, de devoir demander des amendements de vos statuts.

Ces cotisations peuvent être déterminées lors d'un comité restreint de votre comité, après l'élection de l'AG.

4. Un club sportif est désormais soumis à la loi sur les ASBL.

La première étape sera donc de constituer vos statuts, et de les soumettre au greffe du tribunal de commerce de votre région. A noter que depuis 2012, cet enregistrement peut se faire en ligne via le site e-greffe.be (<https://www.egreffe.be/evzw/fr/homepage>)

Au terme de la procédure, vous recevrez par email le numéro d'entreprise accordé à votre ASBL ainsi que le numéro de publication des statuts au Moniteur belge.

Pour utiliser ce service, vous devez vous munir de votre carte d'identité électronique, d'un moyen de paiement électronique et d'une version numérisée de l'acte de constitution signé par tous les membres fondateurs.

(A titre indicatif, début 2012, le coût d'enregistrement (manuel) était de l'ordre de 160 €)

=> Il est toutefois toujours possible de s'établir sous d'autres formes juridiques (Association de Fait, ...), mais vous pourrez alors rencontrer diverses difficultés (certaines banques n'ouvrent plus de comptes pour ce genre de statut), et éviter certains avantages non-négligeables (reconnaissance et subsides de l'ADEPS ...)

5. Une fois votre numéro de société confirmé par le greffe du Tribunal de Commerce de votre région, il vous faudra ensuite aller au bureau de contrôle TVA, responsable de la région dans laquelle est établi votre siège social.  
Le but de cette démarche est d'expliquer la nature sportive de vos activités, et par conséquent vous assurer que votre club ne soit pas assujéti à la TVA.
6. Il vous sera également demandé de constituer un règlement d'ordre intérieur pour votre club, régissant ainsi la vie sportive de votre association.
7. Sur base d'une copie de ces documents, le Président et le Trésorier du club pourront faire les démarches pour l'ouverture d'un compte en banque. Ils devront, généralement, être tous les deux présents pour signer les documents d'ouverture de compte.
8. Une fois confirmés votre numéro d'entreprise et votre numéro de compte en banque, vous pourrez également contacter votre administration communale, échevinat des sports, afin de prétendre à un subside annuel, si cela est d'application dans votre agglomération.
9. Vous devez également prendre contact avec la FRBBS (Fédération Belge de Baseball et Softball) afin d'obtenir un numéro matricule pour votre club. Sans numéro de matricule, un club n'est pas reconnu. Ceci peut se faire par email à l'adresse : [secrtaire@frbbs.be](mailto:secrtaire@frbbs.be)  
Dans le même email, vous pouvez déjà confirmer votre bureau exécutif, avec toutes les données disponibles (fonction, nom, prénom, n° de téléphone, email), et joindre une copie du rapport de votre première Assemblée Générale, confirmant la constitution de votre bureau exécutif.
10. Vous pouvez maintenant également prendre contact par email avec le bureau du Ministre des Sports (avalisé par l' ADEPS), si vous êtes établis sous forme d'ASBL, pour être reconnu et ainsi bénéficier d'un subside relatif à la création d'un nouveau club sportif. Contact (2012): [Pierre.WILQUET@gov.cfwb.be](mailto:Pierre.WILQUET@gov.cfwb.be)  
Une copie scan des documents suivants est nécessaire :
- Lettre de présentation à l'attention de Monsieur le Ministre (programme d'activités, nombre d'affiliés, nombre d'équipes, etc.).
  - Budget prévisionnel de la 1ère année. (des exemples sont également disponibles)
  - Attestation bancaire du compte de l'ASBL.
  - Copie des statuts avec preuve d'enregistrement.
  - Attestation d'affiliation de la LFBBS
11. Pensez à votre communication ! A cet effet, la création d'un compte email pour votre club est à envisager, tout comme un site web, ou une fenêtre via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter etc...)
12. Il est maintenant temps de penser à votre équipement ! Sous quelles couleurs allez-vous jouer ? Pour certaines pièces de votre équipement, un fournisseur spécialisé sera nécessaire (pantalons), mais vous pourriez obtenir un support supplémentaire (sponsoring, casquettes) en associant les indépendants de votre région dans votre projet. (Impression des t-shirts, pulls, chaussures, chaussettes...)
13. Pour le matériel nécessaire à vos entraînements et matches, un contact avec un fournisseur spécialisé est nécessaire : [www.thecage.be](http://www.thecage.be) , [www.covee.nl](http://www.covee.nl) , [www.forelle.com](http://www.forelle.com)

14. Une fois que vous avez une équipe prête à participer à un championnat national, il vous sera demandé de remplir les 2 formulaires suivants, et de vous acquitter du montant d'inscription en vigueur pour la/les catégorie(s) choisie(s) :

([www.lfbbs.com](http://www.lfbbs.com), onglet « Compétition », sélectionner « Documents/Forms »)

- Club information form
- Competition Registration form (date limite d'inscription le 15/01)

15. Il vous sera également demandé d'inscrire des candidates aux diverses formations organisées par la LFBBS pour les entraîneurs, scorers et arbitres, et ce, dans l'intérêt de votre club. Il n'est pas rare en effet que ces fonctions doivent être remplies par des officiels de votre club.

16. Si vous pensez être prêt à jouer sur votre terrain, il vous restera encore une petite démarche administrative à faire, à savoir demander le passage de la Commission d'Homologation des terrains chez vous. Ils viendront en effet procéder aux mesures de celui-ci, afin de vérifier s'il est bien conforme aux distances en vigueur, et n'hésiteront pas à vous faire d'éventuelles remarques pour que ce dernier soit reconnu « apte au service » !

17. Une fois établis, et votre encadrement constitué, vous pouvez également participer aux divers programmes proposés par l'ADEPS.

Ces programmes peuvent avoir un double avantage pour votre club : amener des subsides, mais aussi attirer de nouveaux pratiquant à travers les différentes possibilités offertes.

- Mon club mon école,
- Sport été,
- Sport jeunesse,
- Demandes de subside pour l'achat de matériel sportif
- Dossiers Infrasport pour l'aménagement de votre terrain
- ...

Il vous suffit de remplir les divers formulaires mis à votre disposition sur le site de l'ADEPS (<http://adeps.be/index.asp>) et de les renvoyer aux personnes de contacts indiquées sur ces documents.

## Support de la LFBBS :

- Pour vous aider au mieux, tous les documents administratifs demandés et complétés par d'autres équipes sont à votre disposition pour que vous ne partiez pas d'une feuille blanche.
- Dans cette même optique, pour préparer au mieux vos réunions et Assemblées Générales, je me tiens à votre entière disposition pour répondre à vos questions/remarques, mais aussi à venir sur place pour vous aider à les préparer, ou à être présent lorsque vous les organiserez.
- La LFBBS se tient à votre disposition pour l'organisation de stages dans des écoles, avec un prêt de matériel, et aussi, en fonction des disponibilités de chacun, un encadrement technique.
- La LFBBS, via son site, se tient également prête à relayer les informations des diverses activités que vous organiserez.

Voilà, vous êtes désormais prêts à rejoindre la famille du Baseball et Softball Francophone !!

Play-Ball !!!

Gyselinck Dominique  
Administrateur LFBBS

GSM : 0496/214.666  
Email : gyselinck\_dominique@hotmail.com